



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11
Date de la convocation		
24/11/2022		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2022 –
Séance du 29 novembre 2022	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20221129 – 041

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf novembre, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 24/11/2021, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

Procurations : Virginie MOURIER à Michel MERMIN, Cécile DUPARC à Philippe SAUTIER et Florian CHAYS à Anne EYCHENNE.

Absents : Phil FUHRMANN et Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Objet : Commerce de proximité – Lot n°7 – Forez Décors – Pénalités de retard :

M. le Maire propose d'appliquer des pénalités à l'entreprise Forez Décors suite à un retard dans l'exécution du marché d'aménagement d'un commerce de proximité.

Pour 143 jours, le montant de la pénalité s'élève à 21 450 € HT.

M. le Maire propose d'appliquer une pénalité d'un montant de 15 000 € vu le montant total du lot n°7 afin de ne pas créer trop de difficultés à l'entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix pour, 5 voix contre,

Article 1 :

Décide d'appliquer une pénalité de retard d'un montant de 15 000 € à l'entreprise Forez Décors (lot n°7) suite à son retard dans l'exécution du marché d'aménagement d'un commerce de proximité.

Article 2 :

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**